Union syndicale Solidaires
Sud Rail
FÉDÉRATION DES SYNDICATS DES TRAVAILLEURS DU RAIL
SOLIDAIRES, UNITAIRES, DÉMOCRATIQUES

Saint-Denis, le 6 novembre 2026

L'ACCORD DE FIN DE CARRIÈRE, UNE AVANCÉE SOCIALE HISTORIQUE

L'accord de fin de carrière (CAA) est le principal acquis social de la mandature 2022-2026.
Il concerne l'ensemble des cheminots, qu'ils soient statutaires ou contractuels.

L'ACCORD DE FIN DE CARRIÈRE, CONCRÈTEMENT, C'EST QUOI ?



1. La Cessation Anticipée d'Activité (CAA)

Plusieurs formules sont proposées :

- **18 mois** pour tous.
- **24 mois** avec 20 ans de pénibilité.
- **30 mois** avec 25 ans de pénibilité.
- **30 mois** pour les ADC contractuels avec 20 ans de pénibilité, dont 12 ans comme ADC.
- **36 mois** pour les ASCT avec 20 ans de pénibilité, dont 12 ans comme ASCT.

2. Le Temps Partiel de Fin de Carrière (TPFC)

- Des formules de temps partiel de 12 à 36 mois, selon le nombre d'années de pénibilité.

3. Des mesures salariales

L'accord prévoit également plusieurs avancées :

- **La création de l'échelon 12** pour les sédentaires et ASCT et de l'échelon 10 pour les ADC.
- **Une prime d'ancienneté** équivalente pour les contractuels.
- **La création de deux PR supplémentaires** et d'une AI de fin de carrière pour les contractuels à partir de 60 ans.

UN ACCORD INSCRIT DANS LA DURÉE

- **Il est conclu pour une durée indéterminée**. La direction a également provisionné son financement sur plusieurs dizaines d'années.
- **Il s'applique aux filiales dans lesquelles la SNCF est majoritaire**. Transdev et RATP Dev ne sont donc pas concernés.

UN ACCORD LARGEMENT UTILISÉ

En 2025 (les chiffres de 2026 ne sont pas encore disponibles) **:**

2 264 cheminots ont débuté une CAA.

186 cheminots ont débuté un TPFC.



SANS SUD-Rail ET LE CNA, PAS DE CAA !

Cet accord n'est ni le fruit de la bienveillance de Jean-Pierre Farandou, ni le résultat d'une **négociation tombée du ciel** !

Il est avant tout le résultat d'un rapport de force construit début 2024, à quelques mois des Jeux olympiques.



Petit rappel des faits.

- En février 2024, les ASCT, **soutenus par SUD-Rail** et un **collectif de contrôleurs,** se mobilisent massivement par la grève dans toute la France. Ils menacent également de perturber les ponts du mois de mai.

- En avril 2024, Jean-Pierre Farandou annonce la mise en place d'une plateforme de progrès social, qui aboutira notamment à l'accord CAA.

Pour ceux qui douteraient encore de l'origine de cet accord, un élément est particulièrement parlant : **la formule de 36 mois accordée uniquement aux ASCT**.

Ce sont bien les ASCT qui ont été à l'origine de cette mobilisation intercatégorielle et qui ont permis d'obtenir un dispositif bénéficiant à l'ensemble des cheminots.

Sans le conflit des contrôleurs, nous serions encore soumis à un ancien accord CPA, devenu largement inutilisé.

La preuve qu'une mobilisation catégorielle peut permettre de gagner des avancées sociales pour toutes et tous.

ALORS, DU 19 AU 26 NOVEMBRE 2026,



VOTONS TOUTES ET TOUS

SUD-Rail

FÉDÉRATION SUD-Rail 38 RUE DES RENOUILLERES 93200 SAINT-DENIS
01 42 43 35 75 / federation@sudrail.fr